

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 21 février 2026
Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 8 Qui ont pris part au vote : 9
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 février à 10 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 10 février 2026.

Présents : Violette FERNANDES, Maire, Vinciane HOLLIER, Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Jean-Claude LEBAS, Bernard CHIVAILLE, Michel VACHERON, Paul DELUGE

Excusé(s) ayant donné procuration : Guy LACOUDRE à Violette FERNANDES

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN

2026_0001 DELIBERATION POUR ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Ouverture anticipée de crédits d'investissement (article L.1612-1 du CGCT) – Acquisition d'un véhicule utilitaire communal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1 relatif à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget précédent ;

Vu le procès-verbal de contrôle technique du véhicule utilitaire Iveco communal en date du 27 janvier 2026, concluant à un contrôle défavorable pour défaillances majeures ;

Considérant que ce véhicule, mis en circulation en 1998, présente de nombreuses défaillances affectant notamment le freinage, la suspension et des organes de sécurité ;

Considérant que la remise en état de ce véhicule nécessiterait des réparations lourdes, dont la faisabilité est rendue incertaine en raison de l'ancienneté du modèle et de la disponibilité limitée des pièces détachées ;

Considérant que le maintien de ce véhicule n'est ni économiquement pertinent ni compatible avec les exigences de sécurité et de continuité du service public ;

Considérant que la commune a sollicité plusieurs garages pour le remplacement de son véhicule utilitaire, notamment le garage Lyon à Nérondes, le garage Vincent à Jouet-sur-l'Aubois, le garage Deneuve à Nérondes et le garage des Loges à Bengy-sur-Caron ;

Considérant que des propositions ont été reçues, comprenant des offres de véhicules neufs en location ou en achat direct ainsi qu'une offre de véhicule d'occasion :

Garage Simonneau Automobiles : véhicules L.L.D HT : 391,86€ par mois pour un véhicule neuf de 27 192,26€ HT soit 32 555,16€ TTC

Garage Simonneau Automobile : véhicule neuf pour un montant de : 27 192,26€ HT soit 32 555,16€ TTC

Garage Lyon à Nérondes : véhicule d'occasion pour un montant de 8 791,67€ HT soit 10 900,00€ TTC

Considérant qu'après analyse comparative de l'ensemble des propositions reçues, seule l'offre sur un véhicule d'occasion en achat direct répondait de manière satisfaisante aux besoins techniques, financiers et opérationnels de la commune ;

Vu la proposition du garage Lyon portant sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion de type Peugeot Partner pour un montant de 10 900 € TTC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide l'ouverture anticipée de crédits d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Décide l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion de type Peugeot Partner auprès du garage Lyon pour un montant de 10 900 € TTC ;

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater la dépense correspondante dans le cadre des crédits d'investissement ouverts au titre de la présente délibération dite « des 25 % » ;

Précise que les crédits correspondants seront repris et inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/02/2026

Le Maire

Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN